

QUIBERON

INFINIMENT PRESQU'ÎLE



DEMANDE DE SUBVENTION

ANNEE 2024

NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE :

.....
.....

Dossier à compléter et à retourner, accompagné des pièces demandées à :

Mairie de Quiberon
Service des Finances
7 Rue de Verdun – CS90801
56178 QUIBERON CEDEX
Téléphone : 02-97-30-24-00

Pour tout renseignement : s'adresser au service des Sports
sport@ville-quiberon.fr

A RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2023

Informations Générales

Concernant l'attribution des subventions aux associations sportives, voici les conditions de recevabilité retenues :

- L'association doit avoir son siège social sur la Presqu'île de Quiberon
- Elle doit exercer ses activités de manière principale sur la Presqu'île de Quiberon
- Elle doit être déclarée en préfecture sous la forme d'une association à but non lucratif

La Ville de Quiberon se réserve le droit de vérifier les chiffres fournis et de demander à l'association des pièces justificatives complémentaires.

Les dossiers de demandes de subvention incomplets ne seront pas pris en compte.

Attention dès que le montant de la subvention atteint les 23000€, il y a nécessité de mettre en place une convention d'objectifs entre la collectivité et l'association.

Si votre association n'est pas concernée par certaines rubriques du dossier de demande de subvention, merci de bien vouloir indiquer « Néant ».

I-IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION (si vous ne nous avez déjà pas fourni les pièces)

Nom (et sigle) de l'association :

Objet de l'association :
.....
.....

Déclaration en préfecture le : ... / ... / à :

Date de publication au Journal Officiel : ... / ... /

N° SIRET : Code APE

Adresse du siège social :
.....

Adresse de correspondance, si différente :
.....

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse du site Internet :

Responsables :

QUALITE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / COURRIEL
---------	---------------	---------	----------------------

III- PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION

1) LOCAUX :

Bénéficiez-vous de locaux mis à disposition par la ville de Quiberon ?

OUI /___/

NON /___/

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

LOCAL Adresse	A Titre Onéreux	A Titre Gracieux

2) PRESTATIONS EN NATURE

Rappeler ici les prestations en nature (type de matériel, personnel des services techniques...autres que locaux) que la Ville de Quiberon met à votre disposition à titre gracieux :

-
-
-

3) ASSURANCES

NOM - ADRESSE DE LA COMPAGNIE :

Type de contrat (responsabilité civile...) :

4) SUBVENTIONS

Description sommaire des actions pour l'année 2024 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Subventions de fonctionnement :

Montant obtenu en 2023	
Demande de subvention de fonctionnement en 2024	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Information concernant les demandes d'investissement

Chaque association souhaitant obtenir une subvention d'investissement doit composer son dossier en prenant en compte les éléments suivants : Quel est l'objectif ? Le contenu ? Le nombre de personnes bénéficiaires ? La date de mise en œuvre ? Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus...

Montant obtenu en 2023	Montant demandé en 2024

Joindre le projet en annexe du dossier sinon la demande ne sera pas traitée.

IV- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),..... (Nom et Prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier

Fait le A

Signature

PIECES A JOINDRE

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

Vous pouvez joindre vos propres pièces comptables si vous en avez. Sinon vous pouvez utiliser celles qui sont en annexes.

- Le dernier compte de résultat
- Le budget prévisionnel de l'année 2024 ou 2023/2024
- Mise en place d'évènements
- La situation des comptes de l'association à l'issue du dernier exercice connu
- **Important** : un RIB ou RIP (obligatoire pour le versement de votre subvention)

Rappel : Art L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales - Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES	
Fournitures		Manifestations annuelles (gala, fête, spectacle)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Marchandises		Bar, confiserie, repas	
		Animations	
		Locations, ventes d'objets	
61 - SERVICES EXTERIEURS			
Locations			
Entretien/réparations			
Primes d'assurance			
Documentation			
62 - AUTRES SERVICES EXT.		74 - SUBVENTIONS	
Honoraires		COMMUNE	
Publicité, publications			
Réceptions/Missions			
Frais de téléphone/Affranchissement			

Informatique		DEPARTEMENT	
		REGION	
		ETAT	
		Autres subventions	
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL		75 - AUTRES PRODUITS	
Salaires		Cotisations	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, GRISS)		Remboursements (CNASEA/CPAM...)	
Avantages		Dons	
65 - AUTRES CHARGES		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Pertes sur créances		Intérêts des placements/livrets	
Charges diverses (SACEM, SACD)			
Subventions/Bourses			
66-CHARGES FINANCIERES		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Intérêts des emprunts		Mécénat, Sponsoring	
Frais financiers		Ventes exceptionnelles	
		Reprises sur subvention d'investissement	
67- CHARGES EXCEPTION.			
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES	
Dotation aux amortissements		Reprises des provisions	
Dotation aux provisions		Reprises des dotations aux amortis.	
86 – Contributions volontaires en		87 – Contributions volontaires en	
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
Excédent (si produits – charges = résultat)		Déficit (si produits – charges = résultat)	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

ANNEXE 1 : DERNIER COMPTE DE RESULTAT AU / /

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL 2024 ou 2023/2024

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES	
Fournitures		Manifestations annuelles (gala, fête, spectacle)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Marchandises		Bar, confiserie, repas	
		Animations	
61 - SERVICES EXTERIEURS		Locations, ventes d'objets	
Locations			
Entretien / réparations			
Primes d'assurance			
Documentation			
62 - AUTRES SERVICES EXT.		74 - SUBVENTIONS	
Honoraires		COMMUNE	
Publicité, publications			
Réceptions / Missions			
Frais de téléphone/Affranchissement		DEPARTEMENT	
Informatique		REGION	
		ETAT	
		Autres subventions	
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL		75 - AUTRES PRODUITS	
Salaires		Cotisations	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, GRISS)		Remboursements	
Avantages		Dons	
65 - AUTRES CHARGES		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Pertes sur créances		Intérêts des placements/livrets	
Charges diverses (SACEM, SACD)			
Subventions/Bourses			
66-CHARGES FINANCIERES		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Intérêts des emprunts		Mécénat, Sponsoring	
Frais financiers		Ventes exceptionnelles	
		Reprises sur subvention d'investissement	
67- CHARGES EXCEPTION.			
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES	
Dotation aux amortissements		Reprises des provisions	
Dotation aux provisions		Reprises des dotations aux amortis.	
86 - Contributions volontaires en		87 - Contributions volontaires en	
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
Excédent (si produits - charges = résultat positif)		Déficit (si produits - charges = résultat négatif)	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

Annexe 3 : Mise en place d'un évènement

Mise en place d'évènements

Sont considérés comme évènement, toute manifestation hors calendrier du club et ayant un impact sur l'animation générale de la ville de Quiberon. Possibilité de subvention sur 2 évènements annuels. (Il peut être ajouté des feuilles annexes qui expliquent le projet d'évènement)

L'association doit démontrer qu'elle recherche un multi financement. Un projet de communication peut être joint au dossier (affiches, presse...)

Nom de la manifestation	Impact sur la Ville locale (hébergement, associations avec d'autres partenaires...)	Quel public est visé ?	Nombre de participants attendus	Quel financement ? Citez les partenaires.

Montant de la subvention « évènementiel » souhaitée :€

ANNEXE 4 : LA SITUATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION

A L'ISSUE DU DERNIER EXERCICE CONNU

Comptes arrêtés à la date du :

Le Résultat (Dernier compte de résultat Annexe 2 page 7)	Excédent (+)	
	Déficit (-)	

Les avoirs à L'arrêté des comptes	Caisse (argent liquide)	
	Compte bancaire 1	
	Compte bancaire 2	
	Livret d'Epargne	
	SICAV	

CERTIFIE EXACT, LE

LE PRESIDENT,

.....